

1. Tour de table : Présentation de chacun, bilan de rentrée, bilan des élections

LA RENTREE :

La rentrée laisse une impression positive dans l'ensemble.

Au collège Le Village : une bonne dynamique s'est installée, avec une équipe de direction presque entièrement renouvelée.

Quelques difficultés sont à noter :

- Au Collège Gustave Courbet : un incident s'est produit récemment dans la cour de récréation. La Principale n'a pas donné plus d'information. Il s'agirait de jeux dangereux. Après quelques échanges sur l'emploi du terme jeu dangereux (risque de banaliser les comportements dangereux contre risque de criminaliser un comportement irréfléchi), il est conclu qu'une action devrait être prévue pour sensibiliser les parents (cf l'exemple de ce qui a été fait à l'école Louis Aragon, un café des parents...). A l'heure actuelle, la Principale, Mme Le Merlus, n'a pas donné suite à notre proposition. Il va donc falloir agir autrement à destination des familles.

Par ailleurs, Mme Guet, parent d'élève, nous informe qu'il manque un prof d'anglais et que l'administration ne sait toujours pas s'il y aura un remplaçant à la rentrée. Les parents peuvent appeler le service du personnel de l'IA pour râler et nous adressons également un courrier à ce sujet.

LES ELECTIONS :

Au niveau du secondaire, le vote par correspondance ne favorise pas toujours la participation, car les élèves laissent les enveloppes au fond du cartable et les enseignants font très peu de rappel aux élèves.

Le fait que les parents aient le droit à un vote par personne et non par élève n'a pas toujours été bien compris.

2. Historique de la FCPE et valeur de l'Association

La FCPE fut créée en 1947, au sortir de la seconde guerre mondiale. La notion d'école publique et laïque étant mise en danger par une montée en puissance des institutions religieuses, l'Association, créée par des enseignants laïcs, voit le jour pour défendre des valeurs bien définies.

L'idée d'un système éducatif public et laïc remonte à 1848, la France est en pleine révolution. Par la suite, ces valeurs s'affirment au cours des décennies : 1881/1882 : Lois qui définissent une école publique, laïque et gratuite. Depuis plus d'un siècle l'Etat cherche à forger un projet éducatif national et les moyens de le conduire. Au quotidien, la FCPE se positionne pour défendre l'intérêt de l'enfant dans ce projet.

Quelques points d'actualité permettent de présenter les valeurs que défend la FCPE :

- Au lycée de la Plaine de Neauphle : il manque un professeur de physiopathologie et biologie humaine en 1ère ST2S qui est la matière à plus fort coefficient au bac (coef7). Les élèves devraient bénéficier de 5h/ semaine mais seules 2h sont assurées de façon temporaire par un autre prof, M FARO, depuis le 10/10/11. L'Inspection Académique a informé la proviseure, Mme Raclot, qu'il n'y a pas d'enseignant disponible pour 5h sur l'académie de Versailles, cela est évidemment dû à toutes les suppressions de poste qui entraînent une absence de remplaçants sur notre académie. Peut-être qu'une ouverture de poste pour 8h permettrait d'intéresser un vacataire (en ajoutant 3h d'enseignement de d'exploration en 2de « santé et social »). Un courrier a été fait à l'IA par le Conseil Local FCPE et nous envisageons de faire signer une lettre pétition aux parents au retour des vacances. Un parent d'élève, Mme George, nous explique que les élèves sont différemment touchés selon qu'ils viennent de 2de générale ou de BEP Sanitaire et sociale ou cette matière était déjà enseignée. Un système d'entraide s'est mis en place afin que les élèves de BEP passent leurs cours aux autres.

- Au niveau du Primaire : Difficultés de communication Pour les parents qui déposent leur enfant à l'accueil du matin et vont le chercher au Centre de Loisir le soir, il y a une réelle difficulté d'accès à l'information. Le panneau d'accueil extérieur n'est pas bien utilisé.

Les différentes listes ont parfois été unifiées pour rendre le calcul plus simple d'après les directeurs. Les parents ont souvent été mis devant le fait accompli. Mais pour l'année prochaine, il faut bien penser que cela remet en cause la visibilité de la FCPE et donc son poids, que ce soit en termes de communication ou de financement et surtout que tous les parents ne partagent pas et ne défendent pas nos valeurs.

Système d'identification des élèves à risque dès la maternelle :

La FCPE s'est déclarée contre un système de repérage et de fichage des élèves selon une classification qui s'inspire fortement du vocabulaire du système judiciaire dès la maternelle. En effet, selon le rapport qui présente ce système, il s'agirait pour les enseignants de classer les élèves en RAS (rien à signaler) à risque et à haut risque. Cette catégorisation suivrait l'élève dans toute sa scolarité. La FCPE s'oppose à cette stigmatisation et défend l'intégration de tous. Elle met en exergue le fait que parallèlement à cela, les moyens d'aide baissent (suppression des RASED, moins de personnel médico social, 100 000 suppressions de poste en 10 ans dont 60 000 ces 6 dernières années).

Concernant les moyens financiers alloués à l'éducation, la FCPE défend une école gratuite et l'intégration de tous au système scolaire. Or, les moyens sont très disparates selon les territoires. En effet, les municipalités, les Conseils

généraux et régionaux n'attribuent pas tous les mêmes sommes. Il y a un rapport de 1 à 10 entre les établissements et les subventions municipales vont de 13 à 130 euros par enfant et par années. Il faut rappeler que si l'Education Nationale paie les professeurs, les collectivités locales assurent l'entretien des locaux, versent une subvention pour le matériel scolaire et le financement des projets particuliers. La charge de l'enseignement primaire (maternelle et élémentaire) revient donc aux communes, la charge des Collèges revient au Département et celle des lycées à la Région.

La FCPE se positionne contre les exclusions des cantines ou activités périscolaires. Elle milite pour qu'une solution autre

soit cherchée avec les familles car les enfants ne doivent pas être victime des conflits d'adultes.

A l'issue de ce point sur l'histoire et les valeurs, il est suggéré que les parents qui assisteront au Conseil d'école dans les maternelles puissent faire remonter la position de la FCPE au sujet du repérage des élèves des 5 ans et de l'appel au boycott de ce système, éventuellement via une motion en Conseil d'école.

D'une manière générale, la FCPE s'oppose aux évaluations à outrance, qui conduisent à la mise en compétition, au culte de la performance. Il faut laisser de la place au plaisir d'apprendre et au vivre ensemble.

3. Ateliers

3.1 Conseil d'école :

Contrairement à une idée reçue véhiculée par beaucoup de parents et d'enseignant, les suppléants peuvent siéger au Conseil d'école à titre consultatif. Ils n'ont pas de voix en cas de vote, mais peuvent assister au Conseil.

Sur le site Eduscol : on peut trouver les circulaires qui cadrent le Conseil d'école, son fonctionnement et le rôle des parents.

Les enseignants eux mêmes ne sont pas toujours bien formés à l'organisation de ce Conseil.

C'est la directrice ou le directeur qui fait l'ordre du jour. Les parents peuvent faire un courrier ou signaler les points qu'ils souhaiteraient ajouter à cet ordre du jour.

Les points à aborder à un premier conseil :

Le règlement intérieur

Le projet d'école

La Coopérative scolaire

L'hygiène et la sécurité

Les moyens humains mis en place (qui est le médecin scolaire, le psy... qu'est devenu le RASED ??)

Présenter le cahier d'accident, le cahier de liaison avec le gardien

Par ailleurs, les parents peuvent inviter une association ou un « expert » sur une question. Ils peuvent également présenter un projet de sensibilisation ou d'informations des autres parents (café des parents, lettre pour tous les parents..)

Le Compte rendu est à la charge de l'école, mais les parents peuvent en faire un aussi au besoin.

3.2 : Conseil d'administration, Conseil de Classe et commissions diverses dans le secondaire :

Les demandes des parents présents qui vont participer aux conseils de classe portent sur l'organisation de la communication avec les autres parents des classes. Il est convenu de diffuser à tous un modèle de présentation aux parents avec coordonnées des délégués, un questionnaire préalable au Conseil de classe ainsi que des exemples de compte-rendus. Il est précisé que les infos personnelles concernant les élèves n'apparaissent jamais dans les comptes-rendus mais sont tenus à disposition des parents de l'élève concerné par les parents délégués. Valérie Tromas propose que l'on diffuse pour chaque établissement l'ensemble des compte-rendus de Conseil de classe sur un même document afin de donner plus de visibilité aux

parents sur l'établissement et le fonctionnement des différentes classes.

Rappel: les associations de parents d'élèves doivent avoir à disposition dans les établissements : une boîte aux lettres et un tableau d'affichage.

Les élus aux conseils d'administration doivent désigner leurs représentants dans les différentes commissions issues du CA : commission éducative préalable au conseil de discipline, conseil de discipline, commission hygiène et sécurité, commission permanente où l'ordre du jour du CA est préparé, Conseil de Vie Lycéenne pour les lycées, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, conseil pédagogique et commission d'appel d'offre.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré, conformément aux dispositions des articles R 421-46 et 421-47 du Code l'éducation. Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter. Lien vers la circulaire instaurant le CESC:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/45/MENE0602019C.htm>.

Ce comité nouvellement mis en place dans le secondaire devrait être le lieu de concertation pour décider d'action telle que celle qu'il va falloir mener à Courbet pour la prévention des risques liés aux comportements violents. Par ailleurs, la volonté est vraiment de mener une politique cohérente de la maternelle au Lycée en ce qui concerne la prévention et l'éducation à la santé. Cet outil peut être intéressant si tout le monde s'y implique, tant nous les parents que l'administration et les collectivités locales



Conseil local FCPE TRAPPES

Email : fcpe.trappes@free.fr _ WEB : <http://fcpe.trappes.free.fr>

Tel. Marina 06 10 65 72 90 (secondaire) _ Valérie 06 61 54 52 18 (primaire)

Anne 06 19 28 31 95 (secrétaire) _ Cécile 06 10 31 56 91 (trésorière)